

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 18 juin 2010 portant composition
du comité technique paritaire spécial du secrétariat général**

NOR : DEVK1015587A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif au comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-995 du 31 mai 2007 relatif aux attributions du ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités techniques paritaires à l'administration et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2008 modifié fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer et au sein du comité technique paritaire de la mission interministérielle d'inspection du logement social ;

Vu l'arrêté du 17 février 2009 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein de certains comités techniques paritaires du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2009 portant composition du comité technique paritaire spécial du secrétariat général ;

Vu la demande du syndicat FO en date du 12 mai 2010 ;

Vu la demande du syndicat CFDT en date du 1^{er} juin 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du secrétariat général est composé comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires

M. Didier LALLEMENT, secrétaire général.

Mme Hélène EYSSARTIER, directrice des ressources humaines.

M. Raymond COINTE, directeur des affaires européennes et internationales.

Mme Béatrice DELEMASURE, directrice de la communication.

Mme Isabelle DE SILVA, directrice des affaires juridiques.

Mme Béatrice LECOMTE, chef du service des affaires financières.
M. Michel-Régis TALON, chef du service des politiques support et des systèmes d'information.
Mme Corinne ETAIX, chef du service du pilotage et de l'évolution des services.
M. Laurent DEMOLINS, chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique.
Mme Florence CLASSEN, responsable du département des affaires générales.

Membres suppléants

Mme Pascale BUCH, directrice, adjointe au secrétaire générale.
Mme Laurence DAYET, adjointe à la directrice de la communication.
M. Marc ROUCHAYROLE, adjoint à la directrice des affaires juridiques.
M. Ronald DAVIES, adjoint à la directrice des ressources humaines.
M. Didier COLIN, adjoint au chef du service des politiques support et des systèmes d'information.
M. Alain VALLET, adjoint au chef du service du pilotage et de l'évolution des services.
M. Philippe BOILOT, adjoint au chef du service des affaires financières.
M. Bernard MENORET, adjoint au chef du service de défense, de sécurité et d'intelligence économique.
Mme Sophie MARMOUGET, sous-directrice de la coordination de la gestion des ressources humaines de l'administration centrale.
M. Yves MALFILATRE, chef du service de la gestion du personnel.

Représentants du personnel

FO

Membres titulaires

Mme Jacqueline BALZA.
Mme Françoise LEFEVRE.
M. Olivier ROUXEL.
M. Zainil NIZARALY

Membres suppléants

M. Koumar MOHANADAS.
M. Franck RICAUD.
Mme Florence TORRES.
M. Jean-Luc LAVALARD.

CGT

Membres titulaires

Mme Patricia CERISAY.
Mme Isabelle PERON.
Mme Marie-Suzanne ROUSSEL-LAUSSAT.

Membres suppléants

M. Gilles DAVID.
Mme Chantal ROBIN.
M. Fabien CARRON.

CFDT

Membres titulaires

Mme Josiane PEBREL.
M. Alain POULLEAU.

Membres suppléants

Mme Catherine CLEMENT.
Mme Monique GRATIOT.

UNSA

Membres titulaires

M. Giovanni PROVINI.

Membre suppléant

N.

Article 2

L'arrêté du 5 novembre 2009 portant composition du comité technique paritaire spécial institué auprès du secrétariat général est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 18 juin 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le préfet, secrétaire général,
D. LALLEMENT